

Prévenir les surprises – protéger le patrimoine

Dans notre précédente evaletter, nous vous décrivions comment transférer et répartir votre patrimoine pour réaliser vos projets. Aujourd'hui, nous vous invitons à découvrir les possibilités qui existent pour protéger votre fortune, afin que rien ne vienne entraver la réalisation de vos rêves.

Susanne et son partenaire Jérémy ont acheté il y a plus de quinze ans une ancienne ferme qu'ils ont rénovée petit à petit. Dans deux années, Jérémy atteindra l'âge de la retraite, Susanne dans cinq. Alors que Jérémy dirige depuis longtemps, non sans succès, le service marketing d'une PME, Susanne tient un petit magasin de produits fins. Pour le reste, les deux ne manquent pas de projets: ils veulent encore découvrir maints pays, Jérémy désire enfin prendre le temps de se mettre à l'écriture dans le but de publier un livre. Susanne pour sa part intentionne de vendre son négoce dans près de quatre ans à son employé, Paul, pour se consacrer à sa véritable passion, son jardin de plantes aromatiques. Les contrats correspondants sont déjà fins prêts. En prévision de leur retraite prochaine, Susanne et Jérémy sont soucieux de trouver le placement idéal pour leurs avoirs, sans prendre de risques inutiles, pour ne pas mettre en jeu les acquis. C'est la raison pour laquelle ils établissent un aperçu de leurs valeurs patrimoniales et parallèlement une liste de leurs plans et projets.

La baisse des cours provoque des incertitudes

La situation se présente plutôt favorablement, avec cependant une ombre au tableau: suite aux turbulences

qui ont secoué les bourses, le dépôt et le fonds en actions de Jérémy, mais aussi les comptes du pilier 3a ainsi que le compte de libre passage de Susanne, pour lesquels le couple a choisi la variante avec investissement en titres, ont accusé un fort repli ces derniers mois. Le couple se demande maintenant s'il ne serait pas judicieux, en vue de leur départ prochain à la retraite, d'adopter dès maintenant des placements moins sujets à fluctuation ou, en revanche, s'il ne vaut pas mieux attendre dans l'espoir que les cours se ressaisissent. «Tant que vous ne vendez pas vos titres, vous n'avez rien perdu!», leur a assuré la banque. «Cependant, que se passera-t-il si les cours dérapent encore plus?», se demandent Susanne et Jérémy. «En fait, personne ne peut nous fournir de garantie quant à l'évolution de nos titres.» Une réaction et des peurs entièrement compréhensibles. Il est vrai que personne ne peut se déclarer en mesure de prédire l'avenir, raison pour laquelle Susanne et Jérémy doivent définir le moment où ils devront prélever une partie de leurs patrimoines réciproques. Afin de disposer d'une base solide pour prendre ces décisions, divers scénarios sont tracés.

Préserver les sources de financement

Il ressort de cet aperçu que, en dépit des pertes actuelles, le besoin de capital du couple resterait couvert si la fortune pouvait être gelée au niveau actuel. Dans ce contexte, il convient de préciser que Susanne et Jérémy ne veulent pas toucher à leurs comptes d'épargne. Ces économies sont destinées au financement des impôts, des vacances et autres. Dans le présent calcul toutefois, un facteur n'a pas encore été pris en considération: les futures cotisations dans les comptes du pilier 3a à maintenir dans tous les cas. Alors que Jérémy alimentera ce compte encore pendant trois ans (année en cours et deux ans jusqu'à l'âge de la retraite inclus) en virant le montant maximum de 6365 francs – donc globalement près de 19 000 francs –, cette somme s'inscrira à environ 20 000 francs par an pour Susanne, le montant étant fonction de son chiffre d'affaires. Dans deux ans, elle aura versé 60 000 francs, dans quatre, pas moins de 100 000 francs. Même s'il est courant d'argumenter que les investissements en titres sont plus avantageux lorsque le niveau des cours est bas, Susanne et Jérémy ne

Patrimoine actuel de Susanne et de Jérémy

Fortune Jérémy*

Compte salaire	10 000
Compte d'épargne pour imprévus, impôts, vacances, urgences, etc.	45 000
Fonds en actions	25 000
Dépôt en actions provenant d'un héritage	80 000
Pilier 3a, investissement en titres	175 000
1/2 de la valeur vénale de la maison	350 000
Moins 1/2 de l'hypothèque	-275 000
Fortune nette Jérémy*	410 000

Fortune Susanne

Compte salaire	8 000
Compte d'épargne pour imprévus, impôts, vacances, urgences, etc.	55 000
Pilier 3a, avec investissement en titres	245 000
Compte de libre passage, avec investissement en titres	180 000
Prix de vente net escompté du magasin	700 000
1/2 de la valeur vénale de la maison	350 000
Moins 1/2 de l'hypothèque	-275 000
Fortune nette Susanne	1 263 000

* Dans cet aperçu, le capital de la caisse de pension de Jérémy n'est pas pris en considération, car il a déjà décidé de percevoir son avoir sous forme de rente et non sous forme de capital.

Besoin de capital dans les années à venir

Quand?	Événement	Besoin Jérémy	Besoin Susanne	Besoin total de capital
Dans 2 ans	Amortissement de la 2 ^e hypothèque selon contrat bancaire Jérémy: prélèvements annuels sur la fortune après le départ à la retraite: 10 000 => besoin de capital pour les 5 premières années jusqu'à l'âge de 69 ans Impôt sur le capital frappant le paiement du pilier 3a	47 500 50 000 env. 15 000	47 500	95 000 50 000 15 000
		112 500	47 500	160 000
Dans 4 ans	Amortissement partiel 1 ^{re} hypothèque si les taux augmentent à plus de 5% Susanne: prélèvements annuels sur la fortune après la vente du magasin: 60 000 => besoin de capital pour les 5 premières années jusqu'à l'âge de 67 ans Impôt sur le capital frappant les avoirs de prévoyance	50 000	50 000 300 000 ca. 35 000	100 000 300 000 35 000
		50 000	385 000	435 000
Dans 7 ans	Jérémy: 2 ^e tranche du capital pour prélèvements sur la fortune jusqu'à 74 ans	50 000		50 000
		50 000		50 000
Dans 9 ans	Susanne: 2 ^e tranche du capital pour prélèvements sur la fortune jusqu'à 72 ans		300 000	300 000
			300 000	300 000
Dans 12 ans	Jérémy: 3 ^e tranche du capital pour prélèvements sur la fortune jusqu'à 79 ans	50 000		50 000
		50 000		50 000
Dans 14 ans	Susanne: 3 ^e tranche du capital pour prélèvements sur la fortune jusqu'à 77 ans		300 000	300 000
			300 000	300 000
Besoin total de capital au cours des 14 prochaines années		262 500	1 032 500	1 295 000
Fortune actuelle (sans bien immobilier)				1 523 000
Fortune excédentaire				+ 228 000

veulent courir aucun risque et optent pour des versements sur un compte traditionnel du pilier 3a, n'étant assuré à aucune fluctuation de valeur. Ils parviendront ainsi à économiser une part respectable des besoins de capital futurs. Eu égard au laps de temps assez court, Jérémy décide de vendre, en dépit des pertes, une partie (80 000 francs) des titres qu'il détient dans le cadre du pilier 3a pour transférer cet argent sur un compte exempt de risque. Dans un délai de deux ans, Susanne devrait en fait uniquement contribuer pour 47 500 francs à l'amortissement. Toutefois, les deux décident de se fonder sur le scénario le pire et établissent leur calcul avec 60 000 francs, étant convenu que Jérémy lui remboursera la différence à une date ultérieure.

Savoir attendre le moment approprié

Dans les circonstances actuelles, il n'y a aucune urgence à transférer la totalité des titres vers des instruments de placement à risque moindre, car le couple n'a pas un besoin immédiat de liquidités. Concernant les investissements en actions, Jérémy peut très bien attendre jusqu'à ce que les cours aient rebondi, même si cette reprise n'est pas pour demain. En effet, la deuxième échéance importante en matière de capital n'est pas prévue avant sept ans. D'ici là, les chances de voir les bourses reprendre le dessus sont bonnes. Un effondrement des cours des titres acquis

Financement du besoin de capital dans 2 ans

Besoin de capital pour	Source de financement	assurée	à assurer
Amortissement 95 000			
Prélèvement de capital 50 000	Versements pilier 3a Jérémie*	19 000	
Impôt sur capital 15 000	Versements pilier 3a Susanne*	60 000	
		79 000	81 000
		160 000	

* Pour simplifier, il n'a pas été tenu compte des revenus dégagés par les placements.

Financement du besoin de capital dans 4 ans

Besoin de capital pour	Source de financement	assurée
Amortissement 100 000		
Prélèvement de capital 300 000	Capital restant pilier 3a Jérémie	env. 95 000
Impôt sur capital 35 000	Produit partiel de la vente du magasin	340 000
		435 000
		435 000

dans le cadre de la prévoyance, principalement sur les comptes du pilier 3a du couple, s'avérerait plus problématique. En effet, la loi prévoit que ces comptes/dépôts doivent être clôturés dès que le titulaire atteint l'âge de la retraite, et ce, indépendamment de la valeur du moment. Dans le cas de solutions de prévoyance faisant appel à des titres, cette réglementation peut réserver de bien mauvaises surprises. Néanmoins, une échappatoire existe depuis 2008: toute personne qui continue à travailler au-delà de l'âge de la retraite a le droit non seulement de conserver son pilier 3a, mais aussi d'effectuer des versements. Si d'ici à deux ans,

les cours n'avaient pas évolué de manière satisfaisante, Jérémy pourrait se faire embaucher à temps partiel dans le magasin de Susanne pour gagner encore deux années. Bien entendu, libre à lui également de réinvestir le capital de prévoyance payé dans un fonds similaire en attendant des jours plus favorables à la bourse. Susanne bénéficie elle d'un champ de manœuvre plus large avec son compte de libre passage: elle est autorisée à garder son compte de libre passage jusqu'à cinq ans après avoir atteint l'âge de la retraite. Cette solution présente aussi des avantages sur le point fiscal, car ni les produits ni le capital ne sont saisis par l'impôt.

Souhaitez-vous, vous aussi, analyser votre situation financière?

Contactez-nous pour convenir d'un premier entretien de conseil sans aucun engagement: 0800 811 810 (evaline) ou eva@bankcoop.ch. Nous nous réjouissons de faire votre connaissance.

Si vous désirez en savoir plus sur le **programme eva** ou vous abonner à notre **evaletter électronique**: www.banquecoop.ch/eva